

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 17 mars 2021**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1060	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Participation du SMEL au programme ECOCAP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 17 mars 2021 explicité en séance ;

Considérant le programme ECOCAP (ECOtoxicology analysis of CAthodic Protections) ayant vocation à étudier les risques sur le milieu marin des éléments chimiques libérés par les protections cathodiques (anodes galvaniques et courants imposés) ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des participants,

Décide la participation du SMEL au programme ECOPAC sous deux volets, co-piloté par France Energie Marine et l'Université de Caen Normandie (au travers du laboratoire BOREA), avec la participation de plusieurs établissements de recherche et de développement, pour un montant total de 194 130 € :

- Sous-traitance : conduite d'expérimentations à court-terme et à long-terme sur plusieurs espèces (oursin et seiche) par la mise à disposition de personnel (dont un ingénieur chargé d'étude à recruter), de matériel et l'accueil des partenaires du programme sur une période de 21 mois (incluant le personnel, le matériel, le fonctionnement, la mise à disposition de salles techniques, les fluides...), correspondant à des prestations du SMEL pour un montant de 133 035 € (soit 68,5%) ;

- Partenariat : suivi et/ou participation aux actions qui seront menées dans le programme ECOPAC par la mise à disposition d'un cadre HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et d'un technicien dont le coût s'élève 61 095 € (soit 31,5%), restant à la charge du SMEL.

Autorise la création d'un poste d'un ingénieur chargé d'étude en contrat à durée déterminée de 21 mois dont le coût serait entièrement pris en charge dans le cadre du volet « prestation » du programme ;

Autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions, contrats de travail...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

